

Ordonnance souveraine n° 1.088 du 4 mai 2007 rendant exécutoire la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 mai 2007
Publication	Journal de Monaco du 8 juin 2007 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Contentieux et coopération judiciaire ; Pénal - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/05-04-1.088@2007.06.09>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 avril 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Nos instruments de ratification à la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale, adoptée à Strasbourg le 20 avril 1959, ayant été déposés le 19 mars 2007 auprès du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, ladite convention recevra sa pleine et entière exécution à compter du 17 juin 2007, date de son entrée en vigueur à l'égard de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 8 juin 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7811>